



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## programmes

Question écrite n° 41669

### Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les inquiétudes qui lui ont été largement exprimées par les professeurs de lycées de sciences économiques et sociales. En effet, dans la réforme que le ministère s'attache à appliquer pour la rentrée de septembre 2000, les sciences économiques et sociales sont affectées par des projets de modification de la grille horaire des classes de terminale ES et de première ES. Dans la série ES, en effet, les dédoublements qui permettent de travailler avec des petits groupes d'élèves sont réduits par rapport à la situation actuelle : passage de 1 heure dédoublée en première et terminale à 0,5 h par semaine pour chacun des niveaux. Ceci paraît très lourd de conséquences et préjudiciable à l'intérêt des élèves. Il ne s'agit pas d'une simple mesure technique, mais d'une gestion pédagogique essentielle. En effet, ces dédoublements sont un élément important de lutte contre l'échec scolaire et de réduction des inégalités des chances. Le travail en petits groupes permet l'acquisition des savoirs et des méthodes, la réflexion sur les dossiers statistiques, le commentaire de texte, le dialogue avec les élèves, la correction des défauts et des erreurs dans un climat de confiance avec le professeur. Comme l'aide individualisée, ce suivi personnalisé apparaît indispensable dans la série ES, qui accueille des élèves issus de milieux sociaux diversifiés. Les professeurs de sciences économiques et sociales constatent également que la série ES est la plus mal lotie en dédoublements (3,5 h), toutes disciplines confondues, des séries de l'enseignement général, alors qu'elle est depuis sa création un vecteur de démocratisation du lycée d'enseignement général. Ces enseignants souhaitent obtenir 4 heures de cours en classe entière et 1 heure de dédoublement en première ES (4+ 1) et 5 heures en cours de classe entière et 1 heure de dédoublement en terminale ES (5 + 1) pour les enseignements de sciences économiques et sociales alors que le projet prévoit 4 heures + 0,5 heure et 5 heures + 0,5 heure. Soucieux de relayer les légitimes préoccupations que cette réforme nourrit et attaché aux services publics d'éducation, il lui demande s'il entend répondre aux craintes des professeurs des sciences économiques et sociales.

### Texte de la réponse

Dans sa conférence de presse du 27 avril 2000, le ministre de l'éducation nationale a défini les grandes orientations dans lesquelles s'inscrit la poursuite de la réforme des lycées : préserver la diversité des savoirs en favorisant l'égalité des filières qui les incarnent ; pour ce faire, des aménagements ont été apportés aux différentes séries et classes ; favoriser la mise en place dans de meilleures conditions des dispositifs d'innovation pédagogique, centrés plus étroitement sur les besoins des élèves : aide individualisée en classe de seconde, travaux personnels encadrés en classes de première et terminale ; rénover les contenus d'enseignement en préservant les exigences intellectuelles indispensables à une formation de qualité. S'agissant des sciences économiques et sociales, il a été décidé de porter leur horaire en série ES à 5 heures (dont une heure en classe dédoublée) en première à compter de la rentrée 2000 et à 6 heures (dont une heure en classe dédoublée) en terminale à compter de la rentrée 2001, ce qui devrait améliorer de manière significative l'enseignement de cette discipline. Cette décision traduit tout l'intérêt que porte le ministre à cette dernière et à la série ES en général. Il s'agit, en effet, de conforter les sciences économiques et sociales en tant

que matière fondamentale de cette série, tout en renforçant leur articulation avec les autres disciplines et en particulier les mathématiques et l'histoire-géographie. S'agissant des contenus, l'ancien programme de sciences économiques et sociales de première reste en vigueur durant l'année scolaire 2000-2001 avec quelques aménagements sous forme de recommandations pédagogiques. Un nouveau programme entrera en application, dans cette même classe, à compter de la rentrée 2001. Il fera l'objet d'une large consultation auprès des enseignants de la discipline.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Paillé](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41669

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 14 février 2000, page 958

**Réponse publiée le :** 24 juillet 2000, page 4388